

**LICENCE EN DROIT – 1^{er} NIVEAU
GROUPE DE COURS N° III**

**INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES (DROIT PRIVE)
(Cours de M. BEIGNIER)**

**Jeudi 15 décembre 2011
de 12h30 à 13h30**

1°/ Quelle est l'explication de la distinction entre l'ordre judiciaire et l'ordre administratif ?

2°/ En quoi peut-on dire que la Cour de cassation est le « juge des juges » ?

3°/ Qu'est-ce que la compétence d'attribution d'une juridiction spécialisée ? Donnez un exemple.

4°/ Que signifie précisément le terme « ministère public » ?

5°/ Quels sont les divers aspects de la profession d'avocat ?

6°/ Pourquoi dit-on que la cour d'appel est une « juridiction d'achèvement » du procès ?

7°/ A quoi sert le Tribunal des Conflits ?

8°/ Que se passe-t-il en cas de second pourvoi après un première cassation ?

9°/ Qu'est-ce qui explique l'appellation « Tribunal correctionnel » ?

10°/ La procédure pénale française a une origine et une évolution ? Comment peut-on la qualifier aujourd'hui ?

Question bonus :

Quels sont les tribunaux de grande instance relevant du ressort de la cour d'appel de Toulouse ?

(AUCUN DOCUMENT AUTORISE)